Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 4 septembre 2024

Loto du patrimoine : le Château de Thézan souhaite donner une nouvelle jeunesse à son orangerie



Destinée à sauver des monuments en péril, la 7e édition du Loto du Patrimoine a été lancée ce lundi 2 septembre. 100 projets départementaux ont été dévoilés, dont l'orangerie du Château de Thézan, situé à Saint-Didier en Vaucluse.

En septembre 2017, le président de la République a confié à Stéphane Bern une mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer. De cette

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 4 septembre 2024

initiative est né le Loto du Patrimoine. Depuis son lancement en 2018, grâce à l'attachement des Français à leur patrimoine ce sont près de 6 300 sites en péril qui ont été signalés sur la plateforme dédiée et des millions de joueurs participent chaque année, en jouant aux jeux de grattage et de tirage « Mission Patrimoine » de FDJ, à la sauvegarde du patrimoine.

Depuis la première édition, la Mission Patrimoine a aidé plus de 950 sites pour leurs travaux de restauration. Plus de 70% d'entre eux sont d'ores et déjà sauvés : 340 sont terminés et 280 chantiers sont en cours. Pour l'édition 2024, plus de 790 nouveaux projets ont été signalés. Comme chaque année, la Mission Patrimoine en a sélectionné 100, dont un en Vaucluse : l'orangerie du Château de Thézan à Saint-Didier.



L'orangerie du Château de Thézan. DR

L'orangerie du Château de Thézan

L'orangerie du Château de Thézan a été construite, à l'origine, pour offrir un jardin d'hiver et un lieu de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 4 septembre 2024

détente et d'agrément pour les curistes de l'établissement thermal, et elle a ouvert en 1862. La guerre de 14-18, le changement d'usage et le manque de moyens ont conduit à la dégradation de ce lieu. Les infiltrations ont engendré plusieurs fissures. La fermeture de la clinique à la fin des années 80 a figé le Château et l'orangerie dans le temps. Plus aucun entretien n'a été effectué et les bâtiments ont subi des intrusions et du vandalisme, en plus du temps.

Peu à peu, le Château reprend vie depuis que Pierre de Beytia et Emmanuel Renoux l'ont racheté en 2019. Si cet élément du patrimoine vauclusien a déjà subi une métamorphose fulgurante depuis ce rachat, l'orangerie, elle, est toujours dans l'attente d'un coup de neuf. Des travaux ont d'ores et déjà débuté au second semestre de l'année 2023. L'orangerie faisant parti des 100 projets choisis par le Loto du Patrimoine, sa rénovation devrait passer à la vitesse supérieure. La démolition de l'appentis, la restauration des couvertures, le ravalement extérieur et la restauration du perron sont prévus. Le montant à atteindre est de 60 000€, pour un montant total des travaux s'élevant à 220 806€. Pour le moment, 22 315€ ont déjà été collectés.

Une fois réhabilitée, l'orangerie reprendra sa fonction initiale de jardin d'hiver et permettra la présentation d'expositions saisonnières. Elle pourra également servir de lieu de réception, séminaires ou encore de salle de concerts.

Pour contribuer à la restauration de l'orangerie du Château de Thézan, cliquez ici.

Château de Thézan, dans les pas de l'histoire

Appel à projets 2025

Il est d'ores et déjà possible de candidater à la sélection des sites départementaux de l'édition 2025 de la Mission Patrimoine. les dossiers devront être déposés avant le 28 février 2025 via la plateforme dédiée pour les sites départementaux, et avant le 25 novembre 2024 pour les sites emblématiques.

Les projets sont sélectionnés par un comité présidé par Stéphane Bern et composé de représentants de la Fondation du patrimoine, de FDJ et du ministère de la Culture. Les projets sont retenus en fonction de l'intérêt patrimonial et culturel, l'état de péril, la maturité du projet, son impact sur le territoire et le projet de valorisation.